vue des transports principalement; car, sous le rapport de la conservation de la betterave, il est bien tard pour que le froid puisse agir efficacement.

La douceur exceptionnelle des mois d'octobre à décembre a fait son œuvre, dit le *Journal des fabricants de sucre*, et le mal occasionné à la plante à sucre ne peut plus être réparé. D'ailleurs, le travail est achevé dans la plupart de nos usines dont un petit nombre est encore en activité. Inutile de dire que les résultats de fabrication sont déplorables et que, malgré l'amélioration du prix des sucres, le produit est loin de payer les frais.

L'attention des comices agricoles et des sociétés d'agriculture est vivement appelée sur les résultats de la récolte betteravière de cette année.

On reconnaît que les conditions de la température ont été exceptionnellement défavorables ; mais on s'accorde aussi à constater qu'une négligence regrettable a été apportée dans le choix de la graine et que les prescriptions de la culture rationnelle de la betterave à sucre ont été complètement négligées. Les fumures avant l'hiver, les labours profonds, les sarclages, les binages répétés, enfin le rapprochement des betteraves sont des conditions indispensables à réaliser. Ceux qui les ont observées ont eu, cette année, des betteraves de bonne qualité, rémunératrices pour le fabricant, dont l'intérêt est de payer la betterave pour le sucré qu'elle contient et qui partout est disposé à entrer dans cette voie.

En ce qui concerne les autres régions betteravières de l'Europe, Belgique, Hollande, Autriche et Allemagne, on se plaignait comme chez nous, aux dernières dates, des conditions anormales de la température et de l'altération très grande de la betterave qui en est la conséquence. L'Allemagne paraît avoir moins à se plaindre que les autres pays ; on estime que sa production atteindra 500 mille tonnes environ. Partout ailleurs un déficit se produit sur les évaluations premières, dont nous sommes bien éloignés aujourd'hui. La France, en particulier, ne produira certainement pas 325.000 tonnes ; en présence de l'affaissement inouï du rendement, cette évaluation est admise généralement.

Les marques de fabrique en Suisse

D'après l'article 4 de la loi fédérale sur la protection des marques de fabrique et du commerce du 19 décembre 1879, les lettres initiales d'une raison sociale, ainsi que les signes placés à côté de la raison sociale ou comme remplacement, s'ils sont exclusivement composés de chiffres, de lettres ou de mots, ne suffisent pas pour former une marque et pour prétendre à la protection que la loi accorde aux marques. Comme cette disposition est interprétée de manières différentes par les intéressés, le Conseil fédéral vient de décider que cette exclusion ne s'applique pas au nom de personnes dont le déposant a le droit de faire usage, ainsi qu'aux chiffres, lettres et mots, en tant que ceux-ci se distinguent facilement d'autres, soit par le dessin, soit par une forme particulière En outre, le bureau fédéral pour les marques de fabrique et de commerce est autorisé à admettre exceptionnellement comme marques :

a) Les dénominations que le déposant a le premier employées pour ses produits.

b) Pour les montres, la bijouterie, etc., de très-petits poinçons munis de lettres initiales. Seulement ces marques ne seront admises comme telles que si elles ont déjà été déposées dans un autre pays avant le 1er octobre 1879 et lorsqu'elles ne peuvent être changées sans porter préjudice à l'ayant-droit.

NOUVELLES MILITAIRES

Une curieuse collection.

Le ministre de la guerre possède une très curieuse collection de vues de batailles peintes à l'aquarelle, soit par des officiers d'état-major, soit par des artistes attachés au service des armées en campagne.

Les plus importants de ces tableaux servent à orner les bureaux, les autres sont accrochés dans les corridors. La légende contient la désignation des troupes engagées, les noms des principaux chefs et du commandant supérieur des armées en présence, et les divers mouvements des troupes ; elle est, de plus, tellement disposée que l'œil n'a nulle peine à se reconnaître et à se diriger à travers les villes, les villages, les plis de terrain. En un mot, c'est un véritable cours de stratégie et d'histoire militaire.

Cette collection comprend tous les sièges, combats et batailles depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la seconde République.

Elle va être complétée d'après des croquis très exacts et d'après les rapports officiels.

De plus, on va lithographier ceux de ces tableaux qui présentent le plus grand intérêt au point de vue de l'histoire de France, soit environ cent cinquante.

On les réunira en un volume que le ministère de la guerre enverra à tous les cercles d'officiers et de sous-officiers.

Cérémonie des funérailles
DE
S. E. le Cardinal Régnier, arch. de Cambrai
Mardi 11 Janvier 1881

Office des morts

Selon le rit prescrit par le cérémonial des évêques, l'office des morts a été dit, avant la levée du corps, dans le grand salon de l'Archevêché, ainsi qu'il suit :

A 7 heures, les élèves du Petit Séminaire ont dit les Vêpres. A 7 heures 1/2, les élèves du Grand Séminaire ont dit le premier nocturne des Matines avec l'Invitation.

A 8 heures, le clergé de la paroisse St-Géry a dit le deuxième nocturne. A 8 heures et demie, le clergé de la paroisse Notre-Dame a dit le troisième nocturne.

A 9 heures, le chapitre de la Cathédrale a dit les Laudes

Levée du corps et marche du convoi

A 10 heures et demie précises a commencé le défilé des différents groupes faisant partie du cortège. — Le canon a annoncé le départ.

Le convoi est sorti du Palais Archiépiscopal, et a suivi les rues de Noyon, de St-Martin, Place d'Armes, rues des Rotisseurs, du Petit Séminaire, des Liniers, St-Nicolas et Place St-Sépulcre, dans l'ordre suivant :

I

Un piquet de dragons à cheval ; Clairons d'infanterie ; Musique d'infanterie ; Compagnie d'infanterie.

Suisses de la Métropole et de St-Géry ; Croix d'argent de la Métropole et acolytes ; Croix de St-Géry et acolytes.

Les Enfants de l'hospice général et leur bannière ; Vieillards de l'Hospice ; Vieilles femmes du même établissement ; Les filles de la Fondation Vanderburck, marchant en groupe par rang de six.

A la fin des Vêpres de chaque nocturne et des Laudes, l'officiant a fait l'absoute prescrite par le cérémonial.

II

Ecole communale des garçons ; Ecole St-Jean ; Pensionnat de M. Jacqmart ; Ecole Ste-Croix ; Collège.

Musique municipale.

Elèves du Petit-Séminaire qui ne font pas partie du choral ; Elèves du Grand Séminaire qui ne font pas partie du choral.

Ecole communale des Filles ; Ecole de la Sagesse ; Pensionnat de Mlle Fourmaux ; Pensionnat St-Bernard.

III

Dames faisant partie des associations de charité et de zèle : Conférence de St.-Vincent-de-Paul, Œuvre de Ste-Elisabeth, Œuvre apostolique, Œuvre dominicale, Enfants de Marie.

Les dames faisant partie du cortège étaient en grand deuil. Elles étaient munies d'une carte qui leur a été remise par la présidente de l'Œuvre à laquelle elles appartiennent.

Communautés religieuses de femmes. Les membres des Œuvres catholiques d'hommes, Conférences, Comités catholiques, Cercles catholiques, Confréries, par rangs de huit, en costume de grand deuil.

Religieux non prêtres.

Députation des Facultés libres de Lille.

IV.

Croix du Chapitre.

Musique de l'Institution Notre-Dame de Grâce et les élèves de la maison.

Enfants de la Maîtrise.

Quatre Chapiers.

Chantres des deux paroisses.

Séminaristes avec encensoir et eau bénite.

Clergé : Religieux prêtres, prêtres habitués, vicaires, professeurs, aumôniers, curés, vice-doyens, doyens, chanoines honoraires.

Messieurs les ecclésiastiques étaient revêtus de l'habit de cœur, les vice-doyens, doyens et chanoines portaient leurs insignes.

Choral composé de : 100 élèves du Petit-Séminaire, 100 élèves du Grand-Séminaire, la Fanfare des Amis Réunis.

Les évêques assistants et leur suite, savoir :

Mgr Dennel, évêque de Beauvais.
Mgr du Roussaux, évêque de Tournai.
Mgr Denichau, évêque de Tulle.
Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval.
Mgr Thibaudier, évêque de Soissons.
Mgr Lebaux, évêque d'Angoulême.
Mgr Delannoy, évêque d'Aire.
Mgr Grolleau, évêque d'Evreux.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Mgr Guilbert, évêque d'Amiens.
Mgr Lequette, évêque d'Arras.
Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

Mgr Richard, archevêque de Larisse, co-adjuteur de Paris ; Mgr Langénieux, archevêque de Reims ; Son Eminence le Cardinal Despretz, archevêque de Toulouse, officiant.

Les insignes pontificaux et cardinalices du défunt voilés.

Le corps du prélat.

Les chanoines titulaires de Cambrai marchaient à côté du cercueil.

Un piquet d'honneur entourait le cercueil (gendarmes à pied.)

La maison du Cardinal, les deuillants, les autorités.

La haie était formée par les pompiers, un détachement de dragons à pied, deux compagnies d'infanterie et les gendarmes à pied. Le reste des troupes était rangé en ordre de bataille dans les rues de Noyon et de Saint-Martin et a rendu les honneurs militaires au vénérable défunt. Ces troupes se sont mises aussitôt après à la suite du cortège.

Entrée à la Cathédrale.

Place des *différents membres* du cortège dans l'église.

A son entrée dans l'église le cortège a pris place :

Les élèves du Petit-Séminaire dans la chapelle de St Ghislain.

Les élèves du Grand Séminaire qui ne font pas partie de choral dans la chapelle du Sacré-Cœur.

Les élèves de l'Institution Notre-Dame avec leur musique dans l'espace qui sépare la chapelle du Sacré-Cœur de celle de St Ghislain derrière le Maître-Autel. Les religieuses dans la chapelle Ste Anne. Les religieux et les prêtres dans le pourtour du chœur, partie droite et partie gauche.

La Musique municipale dans la chapelle de Notre-Dame de Grâce. Aussitôt arrivée à sa place, elle a exécuté un morceau funèbre. Le choral tout entier dans la chapelle de Saint-Joseph.

La musique militaire à la tribune à l'entrée de l'église.

Les groupes d'hommes dans les nefs latérales de la cathédrale.

Le sanctuaire, le chœur et la grande nef étaient réservés aux autorités et aux corps constitués.

Aucune dame n'a été admise dans l'église, les dimensions de la Cathédrale, ne permettant pas de leur offrir une place.

Office

Le corps du prélat a été déposé au lieu préparé pour le recevoir, le premier dignitaire du chapitre a dit les prières prescrites par le cérémonial. Le cardinal acélébré la messe pontificalement assisté du chapitre.

Les chants ont été exécutés par le choral sous la direction de M. Lemaire, maître de chapelle de la Métropole.

Pendant l'offertoire, la musique militaire a fait entendre un morceau funèbre.

Après la messe, quatre absoutes ont été faites par MMgrs Lequette, Guilbert, Mermillod et Richard.

La cinquième par Son Eminence le Cardinal Despretz.

Inhumation

Après les absoutes, on a chanté l'Antienne. *In Paradisum deducant te Angeli.* Le corps du prélat a été porté processionnellement au lieu de sa sépulture précédé de MM. les chanoines et suivi des autorités, de NN. SS. les Evêques.

Pendant ce temps la Musique Municipale a exécuté un morceau funèbre.

Le Cardinal officiant a fait les prières de l'inhumation.

Les Evêques, et après eux, les chanoines et les autorités ont aspergé le corps.

Dispositions particulières

Organisation du Convoi

Le convoi avant de se mettre en marche, s'est organisé aux lieux ci-après désigés :

Le piquet de cavalerie, l'infanterie et la musique de la ligne dans la rue de Noyon, vis-à-vis la maison de M. Massy.

Dans la rue de Noyon, les enfants et les vieillards de l'hospice, en face de la librairie de Mme Carion.

Les élèves de la fondation Vander Burch depuis le n° 17 jusqu'au n° 21.

Les écoles des garçons depuis le n° 21 jusqu'au n° 40.

La Musique depuis le n° 40 jusqu'au n° 44.

Les élèves du Petit et du Grand-Séminaire depuis le n° 44 jusqu'à l'entrée de la rue du Grand-Séminaire.

Les écoles des filles dans la grande rue Nicolas.

Le groupe des Dames dans la petite rue Saint-Nicolas.

Les religieuses derrière le groupe des dames.

Le groupe d'hommes dans la rue du Grand Séminaire.

Religieux non prêtres derrière le groupe d'hommes.

La députation des Facultés libres de Lille à l'entrée de la place St Nicolas, à côté de la pharmacie de M. Genet.

Croix du chapitre et sa suite, immédiatement après la députation des Facultés libres.

L'Institution Notre-Dame de Grâce dans la rue de la Vierge Marie.

Le clergé sur la place Saint-Sépulcre.

Le choral sur la place Saint-Sépulcre en face du portail de la Métropole.

Les corps constitués dans la cour d'honneur de l'Archevêché.

Les autorités, dans le grand salon de l'Archevêché.

Les chanoines titulaires, les évêques et le *Cardinal officiant* dans la Métropole.

Toutes les bannières étaient garnies d'un crêpe de deuil.

Cambrai, 11 janvier, 1 h. s.

Notre correspondant particulier de Cambrai nous télégraphie :

Le temps semble devoir favoriser les funérailles de S. Em. le Cardinal Regnier, aussi la foule est-elle énorme.

A 10 heures 1/2 précises, le canon tonne et les cloches annoncent le départ du cortège. La tête se trouve a la place d'Armes.

L'itinéraire est ainsi suivi : rues de Noyon, Saint-Martin, place d'Armes, rue des Rotisseurs, du Petit-Séminaire, St.-Nicolas et place St-Sépulcre.

On remarque des groupes de dames en deuil et des enfants tenant des couronnes d'immortelles.

5 musiques sont réparties dans le cortège.

Toute la troupe de Cambrai est en armes.

7 à 800 prêtres en rocher et en camail.

Les prélats assistants S. E. le cardinal de Toulouse sont :

Mgr Richard, coadjuteur de Paris.
Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève.
Mgr Lequette, évêque d'Arras.
Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême ;
Mgr du Rousseau, évêque de Tournai ;
Mgr Dennel, évêque de Beauvais ;
Mgr Delannoy, évêque d'Aire ;
Mgr Grolleau, évêque d'Evreux ;
Mgr Guilbert, évêque d'Amiens ;
Mgr Freppel, évêque d'Angers ;
M. Scotte, prélat et deux abbés portent le mitre.

Suivent le cortège : les magistrats en robe, les officiers, etc. etc.

Le défilé a duré 45 minutes.

Le recueillement était admirable.

Dans toutes les rues les maisons sont pavoisées de drapeaux de deuil avec des inscriptions.

La cathédrale est entièrement tendue de noir.

Le cardinal de Paris présidera le service de trentaine.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

LE SCRUTIN DE DIMANCHE DERNIER

Le moment n'est pas venu d'écrire l'histoire assez curieuse des luttes, des divisions et des tiraillements qui ont amené l'élection de dimanche. Nous n'en voulons détacher qu'un chapitre pour l'enseignement du public et des conservateurs roubaisiens. Nos amis y trouveront, croyons-nous, la preuve qu'ils ne doivent pas se décourager et l'assurance qu'un avenir prochain peut, s'ils le veulent, leur donner de larges compensations.

La semaine s'était passée en pourparlers pour arriver à une conciliation entre conservateurs et républicains modérés; les bases proposées avaient d'abord été celles-ci : majorité républicaine; maintien des écoles laïques et des écoles congréganistes actuellement existantes ; 24 siéges étaient donnés aux républicains, 12 aux conservateurs. Ceux-ci ne se rendant pas un compte exact de leurs forces — la journée de dimanche l'a prouvé — avaient accepté cet arrangement dans la seule pensée de sauvegarder à Roubaix le principe de la liberté d'enseignement. les représentants du parti républicain modéré ne crurent pas pouvoir prendre d'engagement sur la question des écoles. Cependant douze des candidats de gauche donnant toute garantie sur ce point important, les conservateurs se déclarèrent prêts à une entente si douze siéges leur étaient assurés, sans discussion de noms; les noms étaient choisis d'ailleurs avec un grand esprit de modération. Les délégués républicains n'acceptèrent pas cet accord.

Ceci se passait le mardi.

Beaucoup de conservateurs, jugeant sans doute toute lutte inutile, rien ne se fit dans les journées du mercredi et du jeudi. L'abstention allait prévaloir.

Le *Journal de Roubaix* ne crut pas pouvoir accepter pareille responsabilité. Les menaces les plus claires étaient formulées contre la liberté de conscience des catholiques, contre le droit des pères de famille ; le programme révolutionnaire nous annonçait les entreprises les plus aventureuses contre le budget municipal. Avec quelques amis, nous résolûmes d'essayer de réunir au moins un certain nombre de voix sur des candidatures de protestation. De nouvelles négociations s'engagèrent avec quelques républicains conservateurs de l'ancien conseil. Nous voulions une lutte, bien que nous fussions à la veille du scrutin, sans candidats en nombre suffisant, sans l'ombre d'une organisation.

Des démarches furent faites dans les deux camps ; des candidatures furent offertes ; elles furent acceptées par certains républicains dont les uns restèrent fidèles et dont quelques-uns nous abandonnèrent, lorsqu'il leur fut démontré qu'il était impossible de constituer une majorité de gauche. Du côté des conservateurs, il fallut *imposer* ces candidatures comme un devoir. Plusieurs de nos meilleurs amis étaient absents et on dût inscrire leurs noms sur les listes sans leur assentiment.

Le vendredi dans la nuit, notre liste était enfin prête. On y avait porté à tort, sur des appréciations inexactes, les noms de deux ou trois républicains qui réclamèrent et dont les protestations ont été accueillies aussitôt par nous, contrairement à ce qu'ont prétendu des électeurs plus amis de M. Moreau que de la vérité.

C'est cette liste qui a été imprimée et affichée, en même temps qu'elle paraissait dans le *Journal de Roubaix* du lendemain samedi.

Ce jour-là, dans la matinée, on fit publier l'avis indiquant les bases de l'entente entre le comité de l'Union libérale et les républicains qui acceptaient son patronage. Cet avis avait été rédigé d'un commun accord entre candidats des deux partis. L'après-midi, une liste composée exclusivement de républicains modérés était formée dans l'espoir, nous disait-on, d'amener un ballottage. Nous crûmes néanmoins de voir maintenir sur nos bulletins les républicains acceptant formellement le principe de la liberté d'enseignement.

C'est dans ces conditions défectueuses qu'un semblant de lutte s'est engagé à la dernière heure, sans organisation, sans que nous ayons même eu le temps de demander le concours de nos amis. Dans certains quartiers, les bulletins conservateurs n'ont pas été distribués, faute de temps...

Et cela a suffi pour faire douter un instant du succès des comités libres-penseurs et socialistes qui, eux, étaient prêts depuis le mois de novembre, avec leur armée disciplinée et leur très-remarquable organisation. Si les conservateurs avaient mieux connu et apprécié leurs ressources, s'ils s'étaient préparés quelques semaines auparavant et s'ils avaient déployé le quart de l'énergie qu'ils ont montrée en d'autres circonstances, en 1874 notamment, ils auraient remporté un éclatant succès.

Voilà la leçon du scrutin d'hier. Puissions-nous nous en souvenir !

Il n'y a plus que deux forces en présence à Roubaix : la force révolutionnaire et la force conservatrice et catholique.

Si quelques nuances existent parmi les bourgeois, l'ouvrier ne les connaît pas ; il ne se tient pas au centre ; il va à droite ou à gauche, selon sa foi, selon sa raison, selon sa droiture, et selon son éducation, ou selon ses haines et ses préjugés.

ALFRED REBOUX.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing :*

La remarquable lettre suivante vient de nous être adressée par M. Carron-Catel, un des candidats blackboulés au scrutin de dimanche. Malgre les termes *iroquois* de cette lettre, grossière jusqu'au cynisme, nous ne pouvons résister au plaisir de la faire connaître à nos lecteurs. C'est un précieux document littéraire qui leur apprendra, dans un style immortel, quel éminent personnage le suffrage universel a dédaigné :

Tourcoing le 10 Janvier 1881.

Monsieur Le *Rédacteur* de la *Gazette de Tourcoing.*

Je lis dans votre N° du 9 janvier 1881 la *proteste* suivante :

« On nous autorise de la part de Monsieur Carron Catel de *déclaré* qu'il *prosteste* contre La presence de son non dans la Liste *Réplubliquaine*

est de huit... Toute la liste *il* passera Je donne à votre assortion le *démentie* Le plus formel. Je n'ai jamais protesté ni *devand* vous ni *devand* qui que se soit La *condidature* que vous *m' honoré* d'avoire *accepté.*

» Nous *somme habitué* Monsieur à vos manœuvre déloyales qui ne surprennent plus *personnes.* Je vous signale de vous poursuivre comme un menteur (*sic*).

» Je vous *prévien* que ma protestation *sera porter* par les Journaux de lille à la connaisance du *public qui exige* l'insertion dans votre prochain numéro.

» Carron Catel. »

Voilà un superbe langage ! C'est du Racine... de bruyère !... Nos lecteurs comprendront quel vide enorme, l'absence d'une pareille capacité, va faire au nouveau Conseil municipal, et surtout à la commission des Ecoles, qui sera sevrée des éclatants services que M. Carron-Catel promettait de lui rendre.

Quant à la déclaration qui met en colère M. Carron-Catel, jusqu'au point de déborder d'injures à notre égard, nous lui rappellerons, afin de ramener le calme dans son âme agitee, les propos catégoriques qu'il a tenus, dans la maison d'un de ses voisins.

La veille ou l'avant-veille des élections, il s'y est élevé avec une énergie, dont on ne l'aurait pas cru capable, contre l'annonce faite par les journaux de sa candidature au Conseil municipal. M. Carron-Catel serait allé jusqu'à dire à ce voisin, homme de foi qui nous l'a fait connaître. « Je vais écrire à la *Gazette de Tourcoing* pour protester contre l'inscription de mon nom faite malgré moi. »

Voilà qui est clair !

Nous n'avons donc été que le publicateur d'un fait exact, authentique. Nous ne sommes pas cause, si M. Carron-Catel ressemble au dieu Janus, qui avait deux visages, l'un à droite, l'autre à gauche. G. B.

Wattrelos

Candidats : Dhalluin-Delanglez, 908 ; Denis Pollet, 914 ; Delemarre-Dupont, 901 ; Béghin-Thiers, 904 ; Adolphe Carnin, 908 ; Jean-Baptiste Delchambre, 918 ; Delneste-Plouvier, 891 ; Droulers-Loridan, 900 ; Leruste-Gallois, 867 ; Leuridan-Noclain, 891 ; Lezy-Salembier, 905 ; Pierre Vanhoute, 881 ; Pierre Bonte, 873 ; Castel-Bayart 859 ; Delcourt-Deplasse, 876 ; Doleplanque-Bayart, 882 ; Dubrulle-Dillies, 884 ; Jean-Baptiste Flipo-Pipart, 855 ; Fourlinnie-Delemarre, 891 ; Florin-Prosper, 837 ; Henri Flipo-Doutreluingue, 869 ; Fauvarque-Colin, 858 ; Henri Hovelaque, 884 ; Hien-Dubois, 863 ; Jubaru-Fauvarque, 881 ; Louis Lefebvre-Delcroix, 885 ; Spriet-Dassonville, 875.

Neuville-en-Ferrain

Electeurs inscrits : 381. — Votants : 321.

Pierre-François Phalempin, 318 voix ; Emile Lepoutre, 318 ; Julien Dumortier, conseiller sortan, 316 ; D'halluin-Glorieux, id., 315 ; Alfred Delbecque, id,, 315 ; Henri Cau, id., 314 ; D'halluin-Lepers, id., 313 ; Dessauvage-Mullier, id., 310 ; Duquesnoy-Delobel, id., 310 ; D'halluin-Delannoy, id., 307 ; Cau-Carrette, id., 301 ; Henri Rousselle, 299 : Denis Desurmont, conseiller sortant, 299.

Jean-Louis Vandamme, 290 ; Louis Leblan, 287 ; André Bisiop, conseiller sortant, 279 ; Carles Dewitte, 261 ; Alexandre Ghestem, 242 ; Jean-Louis Lepers, 226 ; Jean-François Catteau, id. 171 ; Catteau-Masure, 171 ; Henri Dervaux, 161.

Reste un conseiller à élire, M. Théodore Mulié, pépiniériste, a obtenu 153 voix ; s'il avait consenti à se laisser porter sur toutes les listes, comme cela s'est fait pour les autres candidats il eût été élu avec une forte majorité.

Linselles

Nombre d'inscrits :	971
» de votants :	759

MM. Jean Lefebvre, 755 voix ; Jean-Baptiste Lemerre, 753 ; Etienne Dumortier, 753 ; Fidèle Catteau, 752 ; Hassebroucq-Dalle, 750 ; Piat-Olivier, 748 ; Jules Leplat, 748 ; Becquart-Carrette, 747 ; Delobel-Ducatteau, 746 ; Charles Vandermarlière, 746 ; Pierre-Joseph Catry, 743 ; Louis Demarcq, 739 ; Alexandre Wallart, 738 ; Lucien Hennion, 738 ; Jean Destombes, 737 ; Ghesquière-Delecourt, 737 ; Pierre-François Ducatteau, 736 ; Julien Dupont, 735 ; Dumortier-Desrumaux, 704 ; Lotigier-Bonillet, 698 ; Duquesnoy-Leroux, 694 ; Charles D'Halluin, 694 ; Etienne Delvordre, 540.

Le scrutin a été clos à 5 heures du soir, et le dépouillement a été terminé à 8 heures du soir.

Roncq

1re section : 18 conseillers à élire

Nombre d'électeurs inscrits	528
Votants	412

Candidats

de l'administration municipale (élus) :

J.-B. Haquette, 272 voix ; Bonduel-Ghestem, 271 ; J.-B. Catteau-Destombes, 271 ; Gustave Lepoutre, 271 ; Joseph Bonduel, 269 ; Edouard Desurmont, 270 ; Alphonse Leconte-Decottignies, 269 ; Julien Destombes Colme, 269 ; Henri Delannoy-Catteau, 268 ; Auguste Dervaux-Roussel, 266 ; Henri Selosse, 264 ; Léandre Lelong-Roussel, 264 ; Louis Decottignies, 263 ; Charles-Louis Couvreur, 262 ; Henri Manessiez, 262 ; Louis Lepers-Lepers, 258 ; Etienne Leconte-Lemoine, 260 ; Pierre-Antoine Delahousse, 245.

Candidats de l'opposition

Casier, 158 ; Cyrille Dupont, 147 ; Vandeputte, 141 ; Delahousse, 140 ; Desrumaux-Casier, 139 ; Destombes-Leveugle, 139 ; Cau-Lepoutre, 138 ; Ghestem, 137 ; Jules Lecomte, 137 ; Desmazières, 136 ; Delsalle-Casier, 135 ; Eugène Lelong, 135 ; Catteau, 137 ; Auguste Casier, 131 ; Delplanque, 135 ; Henri Gille, 135 ; Deschamps, 130 ; Charles Lefay, 130.

2e section, 5 conseillers à élire (Blanc Four)

Nombre d'électeurs inscrits	270
Votants	175

Candidats

proposés par l'administration (élus) :

Désiré Delahousse, 163 voix, Louis Bonte, 161 ; J.-B. Six, 150 ; Antoine Delannoy, 158 ; J.-B. Dessauvage, 157.

Il n'y a pas eu de liste d'opposition.

Cysoing.

Le succès des conservateurs de Cysoing a été complet : toute la liste de M. Parent a passé ; pas un des vingt et un républicains n'a pu obtenir un nombre de voix suffisant pour exiger même un ballottage. Ce qui prouve que quand les conservateurs sont unis et travaillent énergiquement on peut encore avoir de beaux résultats.

Voici les noms des candidats élus : MM. Parent-Delinselle, manufacturier ; Ballenghien César, fabricant ; Ballenghien Charles, fils Louis rentier ; Bataille Fabien, clerc de notaire ; Bomart Aimable, marchand-boucher ; Brune Gustave, notaire ; Deffontaines-Lerique Ferdinand, cultivateur ; Delourme Louis, fils Joachin cultivateur ; Delval Henri, marchand de fer ; Désiré Ducloux Amand, cultivateur ; Devienne-Bomart Louis, tonnelier ; Fourmentraux Pierre, fils Pierre Ange, cultivateur ; Lemaire Auguste fils Pierre Ange, cultivateur ; Lepers-Darras Jean-Baptiste, cultivateur ; Masquelier Alexandre, fils Pierre, propriétaire ; Masquelier Valérien, fils Antoine, cultivateur ; Mouque Louis, fils Pierre, meunier ; Olivier Louis, fils Calixte, cultivateur ; Plouvier François, fils Louis, cultivateur ; Rigaud-Monnier Louis, marchand et tanneur ; Thieffry-Cuingnet Henri, marchand et cultivateur.

Douai

« 24 candidats sur 27 de la liste républicaine sont élus. M. Corne, sénateur, qui avait été exclus de cette liste par le comité, a été néanmoins élu, sans se présenter.

Reste 2 conseillers à élire pour scrutin de ballotage.

La municipalité est réélue. M. Hanotte est au 3e rang ; M. Magnin, au 12e rang, et M. Merlin, le sénateur-maire, au 16e.

Aniche

La liste républicaine a passé tout entière.

Les membres de l'ancienne municipalité, hostile à l'administration n'ont pas été réélus. M. Ducret est élu second. »

Lambres (près de Douai).

La liste de M. Trannin, maire, a passé toute entière.

Arras.

Voci quel a été le resultat des élections municipales :

Electeurs inscrits : 5,513 ; — Votants : 5,840 ; Majorité absolue : 1,921.

Candidats républicains. — MM. Legrelle-Fagniez, 2,351 voix ; Leloup, 2420 ; Dupont, Edm., 2405 ; Périn, Paul, 2365 ; Gerbore-Pieron, 2342 ; Renaud-Cordonnier, 2311 ; Morel, Gustave, 2285 ; Hannebique-Lenglet, 2278 ; Bourgeois, Charles, 2272 ; Paisant, Achille, 2230. Gossart, 2226 ; Payen, Charles, 2215 ; Leclercq-Marius, 2214 ; Doleplanque-Iweins, 2213 ; Carlier, Eugène, 2177 ; De Lannoy, Ernest, 2164 Waterlot, Narcisse, 2134 ; Dumez, François 2150 ; Coez, Jules, 2028 ; Carré, Alcide, 2010 Degand-Santerne, 1996 ; Truffier, Eugène, 1992 ; Guyot, Ferdinand, 1925 ; Barbier-Duhaupas, 1837 ; Renaud-Prétrel, 1836 ; Delattre-Loseleur, 1761 ; Evrard-Coplo, 1752.

Les 23 premiers candidats sont élus. Il y a ballottage pour les 4 derniers.

Candidats indépendants. — MM. Blondel, 1574 voix ; Deletoille, 1572 ; Boutry, 1569 ; Way-Pillain, 1556 ; Gardin, 1541 ; Wartelle de Retz, 1536 ; Cavrois, 1504 ; Giéseler, 1498 ; Moncomble, 1495 ; Brochart, 1493 ; Delehelle-d'Affroux, 1465 ; Briez, 1460 ; Vandomme, 1442 ; Bouchez, 1447 ; Bandeville, 1439 ; Boucher, 1433 ; Charruey, 1429 ; Robart, 1410 ; Pajot, 1403 ; Viltart, 1357 ; Vassel, 1346 ; Lantoine, 1340 ; Scailleretz, 1329 ; Sariterne-Camiez, 1323 ; Fontaine-Matifas, 1319 ; Delcroix, 1313 ; Baccuez, 1267.

Un service solennel sera célébré au maître-autel de l'église Notre-Dame, le vendredi, 14 janvier, à dix heures, pour le repos de l'âme de S. E. le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai.

Suivant la volonté exprimée par Son Eminence le Cardinal Régnier, dans son testament, une distribution de pain sera faite aux pauvres de la ville, de Cambrai, par les soins de MM. les doyens et des membres des Conférences de St-Vincent-de-Paul.

Nous savons que les évêques d'Angers et d'Angoulême ont ordonné, dans leurs diocèses respectifs, des prières publiques pour le repos de l'âme de Son Eminence le Cardinal Régnier.

Nous apprenons que la santé de M. Jules Dutilleul, sénateur et maire de Lille, est devenue beaucoup meilleure.

Depuis les derniers temps, le climat de Menton lui est éminemment favorable.

Un concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu le 17 février 1881, à la préfecture de Lille. Peuvent y prendre part les jeunes gens de dix-sept à vingt-cinq ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de trente ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des postes et télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen. La liste d'inscription sera close le 8 février.

Un concours pour la nomination d'un titulaire à la chaire de Génie rural à Grignan, sera ouvert le 1er février prochain, à l'*Institut national agronomique* (Conservatoire des Arts et Métiers à Paris.)

Un de nos concitoyens, M. Edmond Stichelbautt vient d'obtenir le titre de pharmacien de 1re classe, après deux synthèses de pharmacie et de chimie présentées et soutenues, le 28 décembre dernier, à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille.

Un obit sera célébré le mercredi 12 janvier à dix heures, en l'église Saint-Maurice, à Lille, pour le repos des âmes des membres du comice décédés en 1880.

Voici les noms des membres du comice agricole morts l'année dernière :

MM. Delannoy, cultivateur, à Santes ; Wattrelos, brasseur, à Thumesnil ; Béghin, agronome, à Wattignies ; Godin, cultivateur, à La Bassée ; Plouvier, cultivateur, à Wahagnies ; Loiset, A., agronome, à Lille ; Delerue, J., grainetier, à Lille ; Ghestem-Leroux, cultivateur, à Neuville-en-Ferrain ; Broutin, vétérinaire, à Quesnoy-sur-Deûle ; Josson, notaire, à Lomme ; Lesage, cultivateur, à Lompret ; Mollet, ancien cultivateur, à Seclin ; Bonduelle, L., propriétaire, à Bousbecque ; Florin, Carlos, négociant, à Tourcoing ; Deffontaines, Louis, ancien cultivateur, à Baisieux.

Voici l'ordre du jour de la séance qui suivra l'obit.

1. Lecture du procès-verbal ;
2. Installation du bureau ;
3. Rapport et scrutin sur la candidature de M. Henri Lepers, ancien cultivateur, à Croix ;
4. Conférence sur la culture du lin, par M. Vallez-Roger ;
5. Lectures et propositions diverses.

Deux cabaretiers, l'un de la rue de l'Epeule, l'autre de la rue de l'Espérance, ont été l'objet d'une contravention pour avoir servi à boire après l'heure réglementaire.

Quatre gamins agés de 14, 11 et 10 ans viennent de se faire arrêter pour vol de blagues à tabac au préjudice de M. Lesay, propriétaire du Bazar.

Hier matin, pendant la messe de 8 heures, la dame R..., de la rue Decrème, a eu la mauvaise chance d'avoir pour voisin un individu qui lui a enlevé un porte-monnaie contenant un louis de dix francs, cinq pièces de 5 francs, quelques minues monnaies et divers papiers tels que reçus, mandats-poste, etc.

L'auteur de ce vol est resté inconnu.

Un individu que la police recherche, entre hier chez Mme R..., marchande d'étoffes, Grande-Rue, et demande un faux-col. Cette acquisition faite il part, mais bientôt on constate la disparition d'une caisse contenant pour environ 300 francs de foulards.

Jusqu'à présent on n'a retrouvé que des cartons vides dans le couloir d'une maison de la rue Lavoisier.

On a arrêté ce matin, en vertu d'un mandat d'extradition, la nommée Marie Dick, âgée de 26 ans, condamnée pour vol par le tribunal de Gand.

Le 9 janvier, à 6 h. 1/2 du soir, un commencement d'incendie, qui aurait pu devenir très important sans les prompts secours d'un voisin, s'est déclaré dans le magasin d'épiceries d'un nommé François Bauvin, demeurant rue Notre-Dame, 140.

Ce commencement d'incendie a pris naissance dans un tas de petits fagots placés dans une caisse à l'un des angles du petit magasin d'épiceries.

Attiré par la fumée et par la clarté, le le nommé J.-B. Caulier, mécanicien et habitant dans la cour de la même maison, est entré pendant l'absence des époux Bauvin dans ledit magasin et, aidé de quelques voisins, il est parvenu à éteindre ce commencement d'incendie qui prenait d'assez larges proportions. Les dégâts sont cependant peu importants. Ils sont estimés à la somme de 70 à 80 fr. Il y a assurance à la Compagnie l'*Aigle*.

LE TEMPS QU'IL FERA. — Voici, d'après Nick, quelle sera la physionomie de la seconde partie du mois de janvier.

Apparition probable de bourrasques — signalées ou non plus tard par le New-York Hérald — plus souvent sur les îles Britanniques, — aux époques des équilunes et des lunestices, c'est-à-dire au début des périodes critiques indiquées ci-après, avec dépressions barométriques, ondées, grains, giboulées, neiges ou coups de vent, qui se feront sentir plus ou moins sur la France :

Temps mixte, relativement assez beau sur la France, notamment sur la zone méridionale, avec ciel souvent couvert ou bruneux dans la matinée, et quelques éclaircies dans l'après-midi.

Temps plus variable sur les zones du Nord et du centre, principalement pendant les périodes critiques, suivies d'accalmies avec gelées intermittentes moyennant, quelques-unes assez vives, particulièrement dans le voisinage des lunestices et de l'apogé (première et deuxième dizaine principalement).

Neige vers les 11, 19, 26, 30, sur les zones du Nord et du Centre. Gros temps, 3e et 5e périodes notamment, crues d'eau après.

TRIBUNAL CORRECT